

Celle-ci aura à choisir les entreprises retenues pour la réalisation des 12 lots du chantier d'extension de l'école maternelle.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer le marché public, ainsi que toutes autres pièces afférentes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **autorise monsieur le maire** à signer le marché public, ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- Pour : 12 contre : 0 abstention : 0

4. Achat de terrain pour la création de refuges de croisement sur le chemin des Allavards

Lors de l'aménagement du chemin des Allavards, deux refuges de croisement ont été réalisés.

Un sur un terrain planté de noyers appartenant à Madame Maryline FALQUE et l'autre sur un terrain planté de noyers appartenant à Monsieur Pascal PICAT.

Un document d'arpentage a été commandé à la société de géomètres SINTEGRA de St. Marcellin pour détacher les emprises des deux refuges que la commune doit acheter.

Monsieur le maire indique que le tarif d'achat a été négocié avec les propriétaires sur la base du protocole de la SAFER et de la chambre d'agriculture.

- **Terrain à acheter à Maryline FALQUE** (surface à détacher de la parcelle ZK 0009)

. Surface :	328 m ²	
. Prix du terrain nu : 0,50 €/m ² soit :		164,00 €
. Indemnité pour perte d'exploitation : 16 années x 2 608 €/ha :		1 368,68 €
. Perte de profit des fumures : 762 €/ha :		24,99 €
. Valeur du capital végétal : 22 435 €/ha :		<u>735,87 €</u>

TOTAL : **2 293,54 €**
(soit : 6,99 €/m²)

- **Terrain à acheter à Pascal PICAT** (surface à détacher de la parcelle ZK 0127)

. Surface :	169 m ²	
. Prix du terrain nu : 0,50 €/m ² soit :		84,50 €
. Indemnité pour perte d'exploitation : 16 années x 2 608 €/ha :		705,20 €
. Perte de profit des fumures : 762 €/ha :		12,88 €
. Valeur du capital végétal : 22 435 €/ha :		<u>379,15 €</u>

TOTAL : **1 181,73 €**
(soit : 6,99 €/m²)

Le conseil municipal après avoir délibéré, **autorise monsieur le maire** à signer les actes d'achat des terrains et à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ces opérations.

- Pour : 12 contre : 0 abstention : 0

5. Elargissement du chemin des Allavards au droit des propriétés de Jean PAYRE et de la S.C.I. 3P

Lors de l'aménagement du chemin des Allavards, la chaussée a été élargie au droit des propriétés de Jean PAYRE et de la S.C.I. 3P.

Un document d'arpentage a été demandé à la société de géomètres SINTEGRA pour régulariser les nouvelles limites de propriété et établir un acte de cession gratuite des propriétaires à la commune.

- **Cession gratuite de Jean PAYRE à la commune**

(surface à détacher de la parcelle ZI 0041)

. Surface : 1 103 m²

- **Cession gratuite de la S.C.I. 3P à la commune**
(surface à détacher de la parcelle ZI 0071)
. Surface : 278 m²

Le conseil municipal après avoir délibéré, **autorise monsieur le maire** à signer les actes de cession gratuite des terrains et à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ces opérations.

- Pour : 12 contre : 0 abstention : 0

6. Indemnisation des frais de déplacement des élus dans le cadre de la formation

Madame Sylvie FUGIER, 1^{ère} adjointe informe les membres du conseil municipal que les élus peuvent prétendre, sous certaines conditions et dans certaines limites, à la prise en charge des frais induits par leur activité d'élu pour le compte de la commune et notamment dans le cadre de leur formation.

La formation est un droit pour les élus et par conséquent il est proposé de prendre en charge l'indemnisation des frais engagés par ces derniers : déplacements et prise en charge des frais de repas.

L'indemnisation des frais kilométriques se fera sur la base des taux de la réglementation en vigueur. L'élu devra fournir la copie de sa carte grise. Les frais annexes (péage d'autoroute, utilisation d'un parc de stationnement) seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Les frais de repas sont pris en charge sur présentation d'une facture dans la limite d'un plafond réglementaire.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

- Pour : 12 contre : 0 abstention : 0

7. Demande de dotation pérenne par le RASED

L'inspecteur de secteur de l'éducation nationale a sollicité la Communauté de Communes et les communes du secteur du Sud-Grésivaudan pour octroyer une dotation, de manière pérenne, de 1,50 € par élève et par an, pour financer les tests utilisés par les RASED pour évaluer les enfants en difficultés.

Il est précisé que :

- le RASED dépend de l'éducation nationale, l'éducation nationale rémunère les salariés du RASED ainsi que leurs frais de déplacement mais ne prend pas en charge l'achat du matériel,
- le RASED intervient à l'Albenc pour :
 - les CP : deux fois par an pour les évaluations de Janvier et Juin,
 - les CP : plusieurs fois dans l'année pour le projet lecteur,
 - tous les niveaux pour les enfants en difficultés en mathématiques et en français tout au long de l'année individuellement ou par groupe de 2/3 enfants
- les tests qui peuvent être réalisés sont des tests psychologiques ou psychomoteurs (un test coûte 500 euros et il est dédié à un enfant)
- la subvention de 1,50 euros par enfant permettrait l'achat du matériel nécessaire pour faire travailler avec les enfants (fiches, jeux,...)
- l'année dernière la mairie a fabriqué des chuchoteurs pour le RASED. Le chuchoteur fabriqué à partir de coudes en plastique utilisés en plomberie permet à l'enfant de s'entendre de façon amplifiée lorsqu'il lit des phrases seul.

Pour l'ALBENC, avec un effectif de 170 élèves en moyenne chaque année, cela représenterait une dotation annuelle de 255 €.

Monsieur le maire précise que ce point va être à l'ordre du jour de la prochaine conférence des maires du territoire (47 communes sont concernées) et propose de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal afin de pouvoir présenter les avis émis à la conférence des maires du territoire.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 12 contre : 0 abstention : 0

De reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

8. Demande de fonds exceptionnel par le RASED

Toujours dans le même esprit que l'aide précédente, l'inspection académique a sollicité la Communauté de Communes et les communes de son territoire afin de bénéficier d'un fonds exceptionnel unique de 2 200 € pour l'acquisition de matériel pour les RASED.

Pour les mêmes motifs évoqués au point précédent de l'ordre du jour du conseil municipal, monsieur le maire propose de reporter cette décision à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Pour : 12 contre : 0 abstention : 0

De reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

9. Information virements de crédit

Suite à l'appel de reversement concernant le F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales) il est constaté que les inscriptions budgétaires sont insuffisantes et qu'il convient de procéder à un virement de crédit comme suit :

022	dépenses imprévues	- 100 €
739223	fonds de péréquation des dépenses communales et intercommunales	+ 100 €

Monsieur le maire informe également que jusqu'ici il s'agissait d'une recette que la communauté de communes reversait aux communes du territoire. Néanmoins, cette année, la communauté de commune a dû régler une somme pour ce fond et sur le même principe que les recettes elle demande aux communes de participer à cette dépense.

Le trésorier principal de Vinay nous a demandé de procéder à des écritures réglementaires concernant les créances douteuses. Le provisionnement doit être prévu au budget primitif et représente 15 % des créances de plus de deux ans. Il convient donc de procéder comme suit :

022	dépenses imprévues	- 1 473 €
6817	créances douteuses	+ 1 473 €

10. Information sur le projet « planter pour l'Albenc »

Madame Sylvie FUGIER et Monsieur Paul ROUX présentent un point d'étape suite à une réunion avec Nina et Sarah qui portent ce projet.

La plantation des arbres se ferait au niveau du lagunage et vers la clôture de l'école. Madame Il est proposé de procéder à la plantation des premiers arbres le samedi 26 février 2022. Pour avancer dans le projet, il a été proposé aux porteuses du projet :

- Identifier les actions à réaliser,
- Communiquer sur le projet via des flyers, affiches, etc...
- Prendre contact avec l'école pour voir l'intérêt de participation au projet.

Espace Nature Isère souhaite épauler cette action et financerait l'achat d'un arbre.

Après plusieurs échanges sur ce sujet, il est demandé la mise en place d'une organisation pérenne pour l'entretien des arbres fruitiers, de voir quel est le but du projet recherché (production de fruits ou effets pédagogiques), d'être vigilant sur le nombre d'arbres à planter (n'envisager la plantation que de 3 à 5 arbres), et au choix des essences. Il est également proposé de mettre des arbres vers le city park pour bénéficier de l'ombre de ces derniers.

11. Information sur le projet de récupération des fleurs fanées par l'E.P.A.H.D. du Perron

Des aides-soignantes ont contacté Madame Sylvie FUGIER pour lui faire part de leur demande. Elles ont créé avec quatre personnes de leur service, l'activité " Jardin des sens", qui se compose de quatre ateliers pour trente résidents :

- Le premier est le jardin botanique qui se compose essentiellement d'aromates (menthe, basilic, ciboulette, aneth, oignons, etc...),
- Le deuxième est le potager (tomates, salades, poivrons, framboises, fraises),
- Le troisième atelier concerne toutes les fleurs et plantes grasses,
- Le dernier atelier se compose de la récupération de bois pour fabriquer des compositions et créations.

Elles disposent d'un budget très limité.

Afin de pouvoir organiser les différentes activités de jardinage pour les résidents (personnes âgées en situation de handicap), elles récupèrent les fleurs fanées, pots en plastique dans les cimetières. Ensuite les résidents créent des compositions qui servent soit à fleurir leurs balcons soit à être vendues, notamment sur les marchés de Noël.

Un rendez-vous a eu lieu au cimetière avec Messieurs Joseph Zarwanski et Claude Fournier et l'aide-soignante référente de ce projet, afin de voir comment cette récupération pourrait s'opérer.

Plusieurs communes du secteur participent déjà au soutien de ce projet.

Madame Sylvie FUGIER précise que la récupération s'effectuera dans le bac à ciment en dehors du cimetière après la mise à disposition par notre employé communal.

12. Information sur la cérémonie des vœux compte-tenu du contexte sanitaire

La cérémonie des vœux était prévue le vendredi 7 janvier 2022. Elle sera très certainement reportée compte tenu du contexte sanitaire.

13. Questions diverses

- Demande du club de karaté de Cras d'utiliser la salle de motricité de l'école de la Lèze pendant les congés de Noël. Les membres du conseil municipal proposent de leur mettre à disposition la salle des fêtes car elle n'est pas utilisée pendant cette période de l'année par les autres associations, sous réserve du respect des règles sanitaires ;
- Services périscolaire : le règlement en ligne des factures de ce service est actif ;
- Equipement numérique des classes : le matériel est arrivé et sera bientôt installé ;
- Prochaine réunion C.C.A.S. : lundi 20 décembre à 19 heures ;
- Il a été proposé de récupérer un meuble à chaussures à la salle de sports de Vinay qui est vendue. Un conseiller municipal ira voir si ce meuble peut convenir à nos besoins ;
- Opportunité d'achat d'un bien sur la commune qui permettrait des aménagements de sécurité au centre bourg. Il convient de faire des diagnostics sur ce bien avant d'envisager l'achat de ce dernier ;
- Retour sur la réunion commission transition énergétique : 28 fiches d'action dans le cadre d'un plan d'actions (P.C.A.E.T.) : prévoir une réunion du conseil municipal pour aborder les différentes actions de S.M.V.I.C. ;
- Il est demandé si nous avons des informations suite à l'incendie place Jean Vinay. L'enquête suit son cours. Un dossier a été ouvert auprès de notre assureur ;
- Utilisation du véhicule électrique pour les besoins des agents et des élus ;
- Besoin service technique : procédure de recrutement à envisager dans le cadre du remplacement d'un agent indisponible pour des raisons de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le maire,
Albert BUISSON



